

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1907

présenté par

M. Giraud, M. Krabal, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié,
M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac,
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 19

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« Les objectifs sont déclinés par seuils triennaux et publiés par voie réglementaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de décliner par seuils triennaux les objectifs prévus par cet alinéa afin de se doter d'un outil de suivi et de contrôle et contribuer ainsi à les atteindre